



# **Ne pas diffuser**

**Ce document doit encore faire l'objet  
d'une décision du Conseil  
communal le 6 octobre 2016**

## **RAPPORT sur RAPPORT-PREAVIS N° 31/2016 AU CONSEIL COMMUNAL**

**Réponse au postulat de M. Antoine Dormond intitulé  
« Déchets à roulettes »**

**Commission ad hoc sur le Rapport-préavis no. 31/2016 de la Municipalité de Vevey au Conseil communal de Vevey en réponse au postulat de M. Antoine Dormond intitulé « Déchets à roulettes »**

La commission ad hoc composée de : MM. Cédric Bussy, Olivier Casellini, Antoine Dormond, Vincent Imhof, Jean-Marc Roduit et Clément Tolusso (président rapporteur), s'est réunie le mardi 6 septembre de 18h à 18h40 à la salle 6 de l'Hôtel de Ville de Vevey en présence de : MM. Jérôme Christen (municipal) et Michel Bloch (délégué au développement durable à la Direction de l'urbanisme, de la mobilité et du développement durable).

Un commissaire demande s'il serait possible d'offrir un tarif préférentiel pour les bénéficiaires des prestations complémentaires et rentiers AVS/AI pour les courses uniques. M. Bloch répond que, pour les courses uniques, c'est envisageable en adaptant le service aux demandes spécifiques. Une difficulté de cette offre est de la faire connaître auprès des rentiers spécifiques, la protection des données (fichiers d'adresses du Canton de Vaud) limite les possibilités efficaces de promotion.

Un commissaire demande si des bâches de protection de l'intérieur de l'espace de chargement seront à disposition lors de la location du vélo. M. Bloch répond que oui.

Pour le service autonome, les vélocargos utilisables sont sponsorisés par le TCS, leur entretien est assuré par Tandem et ils sont disponibles à la location sur [www.carvelo2go.ch](http://www.carvelo2go.ch). Le système est ouvert aux habitants des communes environnantes sauf pour la déchetterie.

Pour les abonnements et commandes, le service est assuré par l'association Amelive avec des coursiers qui opèrent l'évacuation des déchets avec leur propre vélocargo.

Un commissaire demande s'il serait possible de baser un vélo en amont de la voie de chemin de fer. M. Bloch répond que c'est possible si un prestataire de location y est trouvé, comme le Bout du Monde, le Bachybouzouk et Tandem en aval de la voie.

La commission ad hoc vote à l'unanimité de recommander au conseil communal de prendre les décisions suivantes :

**LE CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY**

**Vu** le rapport-préavis no. 31/2016 du 1<sup>er</sup> septembre 2016 en réponse au postulat de M. Antoine Dormond « Déchets à roulettes »

**Vu** le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet qui a été porté l'ordre du jour

**décide**

de considérer ce postulat comme réglé.

Le Président - rapporteur

  
Clément Tolusso